



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Perte d'activité des garagistes avec la multiplication des voitures électriques.

Question écrite n° 14583

Texte de la question

M. Bertrand Petit attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités au sujet de la perte d'activité des garagistes traditionnels avec l'essor de la voiture électrique. En effet, le remplacement progressif du parc des automobiles thermiques par des électriques, prévu d'ici à 2035, nécessite une grande adaptation et transformation pour les entreprises du secteur. Ces dernières devront effectivement dans un premier temps réaliser de lourds investissements pour acquérir les équipements adéquats alors qu'elles sont pour l'heure nombreuses à ne pas avoir les moyens financiers nécessaires pour y parvenir, conséquence de l'augmentation des charges en 2023. Il apparaît dans un second temps que les formations destinées aux ouvriers de ce secteur qui souhaitent apprendre à manipuler ces nouveaux outils soient encore trop peu sollicitées, alors que les ventes de véhicules électriques ont augmenté de plus de 52 % en 2023. Aussi, considérant les politiques publiques qui mettront un terme aux automobiles thermiques dans les années à venir, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'avenir des ouvriers et des entreprises de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14583

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 628

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)